

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 05-455-1934 autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer avec la banque de l'Indochine une convention prorogeant la durée d'un emprunt.

n° 05-455-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 octobre 1934

Numéro JO
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro
31 octobre 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 19 septembre 1934, autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer avec la Banque de l'Indochine une convention prorogeant la durée d'un emprunt, inséré au Journal officiel de la République française des 24 et 25 septembre 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 septembre 1934 susvisé, autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer, avec la banque de l'Indochine, une convention prorogeant la durée d'un emprunt. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. De COPPET.